

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 24 janvier 2024 à 16 h 00

À laquelle sont présents :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche;
Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville;
Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;
Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;
Messieurs Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;
Christian Girouard, maire de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

Absences : Claude Boulanger, maire de Charette;
Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

Les membres présents forment le quorum.

Également présente :

Madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière;

DÉPÔT AVIS DE CONVOCATION

Un AVIS SPÉCIAL pour l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du Conseil municipal de la MRC de Maskinongé dans les délais légaux selon la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 00 sous la présidence de monsieur Paul Carbonneau, préfet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01/01/2023 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, comme déposé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE

Convention d'aide financière déploiement d'Internet haut débit au Québec

Objet : Autorisation de signature

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec considère qu'un traitement équitable doit être offert sur l'ensemble du territoire du Québec dans le cadre du financement public des initiatives de déploiement de l'Internet haut débit;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le règlement 288-21 décrétant un emprunt pour donner suite au cautionnement donné à l'égard des engagements de Maskicom, envers la Banque Nationale du Canada, le 12 janvier 2022 et que celui-ci a été modifié le 21 février 2022 pour faire suite aux échanges avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du décret **1593-2023**, a octroyé une aide financière d'un montant maximal de 1 966 655 \$ à la MRC de Maskinongé, au cours de l'exercice financier 2023-2024, afin de soutenir la réalisation de certaines opérations visant à compléter le déploiement du service Internet haute vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de l'aide financière est conditionnel à la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministère des Finances;

POUR CES MOTIFS :

02/01/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière;

QU'à la réception de l'aide financière, les sommes soient affectées en contrepartie de l'emprunt temporaire contracté par la MRC pour le cautionnement donné à l'égard des engagements de Maskicom.

Proposition adoptée l'adoptée à la majorité des membres présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres n'est adressée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

03/01/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 16 h 30, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

PAUL CARBONNEAU
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

« Je, Paul Carbonneau, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

4/2024

